



LETTRE EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 1952

ADRESSEE PAR LE REPRESENTANT D'ISRAEL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les récentes déclarations du colonel Shishakly, Chef d'état-major de l'armée syrienne et Premier Ministre adjoint du Gouvernement syrien, qui contiennent des menaces contre l'intégrité territoriale et l'indépendance d'Israël.

Le 15 août 1952, le colonel Shishakly a fait, à Alep, au cours de la réception d'une promotion de jeunes officiers, la déclaration suivante qu'il a fait publier dans une grande partie de la presse du Moyen-Orient. Le passage qui suit est la traduction du texte arabe officiel radiodiffusé au cours d'une émission spéciale par le poste Radio-Damas, le même jour à 16 heures:

"Le désastre de Palestine est dû aux erreurs et aux négligences des politiciens, à leurs intrigues et à leurs attaches avec les oppresseurs impérialistes. Les milieux militaires des pays arabes supportent injustement les conséquences de cette tragédie. Certains pensent que le chapitre est clos pour les Arabes et que ceux-ci ne se relèveront jamais du coup qui leur a été porté. Ils oublient, cependant, que l'histoire des peuples arabes fournit plus d'un exemple montrant que les désastres de ce genre n'abattent pas ces peuples, mais qu'au contraire ils provoquent leur relèvement et leur renaissance. Le peuple syrien a pris position à la tête des peuples arabes régénérés. Il est naturel que les militaires dirigent cette renaissance parce que les blessures laissées dans leur cœur par l'affaire de Palestine saignent encore, qu'elles sont encore douloureuses, qu'elles appellent vengeance et qu'elles exigent que la honte subie soit effacée. C'est parce que les chefs avisés de l'armée sont des sujets fidèles de l'Etat qu'ils doivent le protéger à des moments décisifs et critiques."

"Le colonel Shishakly a ajouté qu'il était fier que la promotion de jeunes officiers porte le nom de Suleinam el Kurdi, officier tué en Palestine. 'Nous jurons - et nous tiendrons notre serment - de ne pas remettre notre épée au fourreau avant d'avoir apaisé nos morts en libérant et en purifiant la terre qu'ils ont aimée, qu'ils ont sanctifiée et qu'ils ont baignée de leur sang.'"

Dans une interview qu'il a accordée à Mahmoud el Azeb Moussa, correspondant spécial à Damas du journal égyptien "Al Ahram" et publiée le 16 août 1952 sous le titre "Le colonel Shishakly parle aux lecteurs d'Al Ahram", le colonel Shishakly a déclaré ce qui suit:

"Il n'y a pas place dans le Moyen-Orient pour deux peuples : le peuple arabe et le peuple israélien. Ou bien le peuple arabe sera refoulé dans le désert d'Arabie ou rejeté à la mer, ou bien les Juifs étrangers devront retourner dans leurs divers pays d'origine. Il n'y a pas d'autre solution au problème".

La menace de renouveler l'agression syrienne, repoussée il y a quatre ans, constitue une violation de la Charte des Nations Unies et de la Convention d'armistice général conclue entre la Syrie et Israël le 20 juillet 1949. En vertu des termes de cette Convention, dont il incombe au Conseil de sécurité d'assurer le respect, les Parties se sont engagées non seulement à ne pas recourir à la force, mais aussi à ne pas menacer de recourir à la force. Les menaces syriennes, accompagnées parfois de déclarations suivant lesquelles la Syrie aspire à étendre ses frontières au delà de leurs limites admises et légitimes et a l'intention d'employer ses forces armées pour obtenir une modification de la ligne de démarcation d'armistice, ne peuvent manquer de prolonger et d'aggraver la tension qui règne dans le Proche-Orient.

Le Gouvernement d'Israël constate avec inquiétude que le Gouvernement syrien ne se conforme pas à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux termes de la Convention d'armistice général entre la Syrie et Israël. Il a adressé une protestation énergique au chef d'état-major de l'Organisation de contrôle de la trêve dont il attend maintenant l'intervention.

Selon les instructions reçues de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de demander que les termes de la présente lettre soient communiqués aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) ABBA EBAN  
Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

